



Procès verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 10 mars 2020

N°01 -2020- mars

L'an deux mille vingt, le 10 mars, le Conseil Municipal de La Chapelle du Bois des Faulx dûment convoqué le 6 mars 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Patrick Castel, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2019
- Délibérations :
 - Compte de Gestion 2019
 - Compte Administratif 2019
 - Affectation du résultat 2019 de la commune
 - Attribution de compensation DSC
 - Convention travaux SIEGE
- Informations
- Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrick CASTEL, Maire Monsieur Eric BERT, 1 ^{er} adjoint Madame Fanny AGU Monsieur Gérard DUPARD	Monsieur Gilles FAUCHE Monsieur Mickaël LECOQ Madame Madelyne TROVEL
---	--

ABSENTS/EXCUSES :

M. VAUTRIN - Mme BOUKOBBAL - M. GOUJU

M. RONNE donne pouvoir à M. FAUCHE

M. D'AUBIGNY donne pouvoir à M. LECOQ

Mme LUCAS donne pouvoir à Mme TROVEL

Mme THIBAUD donne pouvoir à M. BERT

Secrétaire de séance : Mme TROVEL

Quorum requis par le code général des collectivités territoriales n'est pas atteint, la présente séance du conseil municipal ne peut avoir lieu. Une nouvelle convocation va être adressée aux membres du conseil municipal selon les dispositions ci-dessous de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

« Le conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L2121-10 à L2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère valablement sans condition de quorum. »

Patrick CASTEL, Maire	Eric BERT, 1 ^{er} adjoint	Christian RONNE donne pouvoir à M. FAUCHE	Fanny AGU
Pierre d'AUBIGNY donne pouvoir à M. LECOQ	Gérard DUPARD	Belaïda BOUKOBAL <i>absente</i>	Gilles FAUCHE
Jean-François GOUJU <i>absent</i>	Mickaël LECOQ	Laurence LUCAS donne pouvoir à Mme TROVEL	Florence THIBAUD donne pouvoir à M. BERT
Madelyne TROVEL	Laurent VAUTRIN <i>absent</i>		